#### **JEU CONCOURS RBX**

# "Gagner une journée à vélo avec Romain Bardet dans le Cantal"

### Article 1 - Structure Organisatrice

La marque Auvergne Destination Volcans représenté par :

Cantal Destination 12 rue Marie Maurel 15000 AURILLAC

N° SIRET: 779 074 822 00049

#### Article 2 - Généralités

Le jeu concours RBX sera mis en ligne pour une durée limitée et annoncé par un post sur la page Facebook Auvergne Destination Volcans invitant le joueur à participer.

Le jeu concours RBX est régi par le présent règlement général qui en fixe les règles communes.

Durée du jeu: 27 Juillet au 30 Septembre 2020 Date limite de participation: 30 Septembre 2020

Nombre de gagnants : 30

Date du tirage au sort: 2 Octobre 2020

Article 3 - Modalité de participation

Lot à gagner: une journée avec Romain Bardet sur la boucle Châtaigneraie le 21 Octobre 2020. Cantal Destination se réserve le droit de changer la période en fonction du calendrier de courses de Romain Bardet.

#### 3.1 Généralités :

Le jeu concours RBX est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure (avec autorisation des ou du titulaire(s) de l'autorité parentale).

Il ne sera accepté qu'une seule participation au jeu par personne.

Le jeu concours n'est pas associé à, ou géré par ou sponsorisé par Facebook.

Toute inscription par un autre moyen que ceux-précisés ci-après (notamment par téléphone, télécopie, dépôt en mains propres) ne pourra être prise en compte. De même, toute participation notamment incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou envoyée après la date limite d'inscription fixée sera considérée comme nulle.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu concours.

La participation au jeu implique :

- de bénéficier d'un compte Facebook ;
- d'accepter les conditions d'utilisation imposées par Facebook ;
- d'avoir pris connaissance et d'accepter le règlement général du jeu concours RBX ;
- de respecter les modalités décrites ci-après.

#### 3.2 Modalités du jeu :

- Cantal Destination publie l'annonce du jeu sur sa page Facebook.
- Pour participer au jeu concours RBX, le cyclotouriste devra réaliser deux boucles RBX de son choix parmi les quatre boucles RBX: Sumène Artense, Volcan Cantal, Châtaigneraie et Pays de Saint-Flour.
- Pour valider sa participation au jeu concours RBX, le joueur devra envoyer les 4 photos demandées sur chacune des deux boucles. Soit un total de 8 photos qui devront être envoyées dans un seul mail. Les photos à prendre sont détaillés ci-après. Ces photos devront être envoyées à l'adresse suivante: jeuconcoursRBX@cantal-destination.com.
- Les gagnants du jeu concours RBX seront tirés au sort parmi les cyclotouristes ayant participé au jeu.

#### 3.3 Photos:

- 1) Les emplacements des photos à faire sur chaque boucle sont imposés par le règlement pour les participants au jeu concours RBX.
- 2) Sur chaque photo demandée le cyclotouriste et son vélo devront systématiquement et physiquement apparaître sur les lieux des boucles détaillés ci-dessous.
- 3) Ci dessous les exemples de lieux où se photographier :

Dans les communes de départ/arrivée ou dans les communes qui jalonnent une boucle, les photos devront être prises avec le panneau d'entrée de la ville. Exemple :



La photo au Pas de Peyrol devra être pries avec le papagou du col. Ci-dessous :

La photo au viaduc de Garabit devra être prise avec le viaduc visible et reconnaissable.

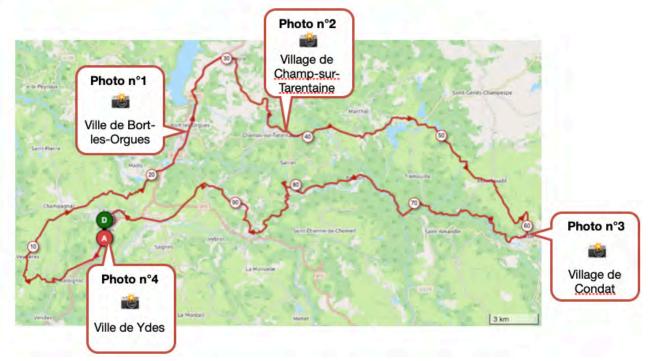
Exemple:



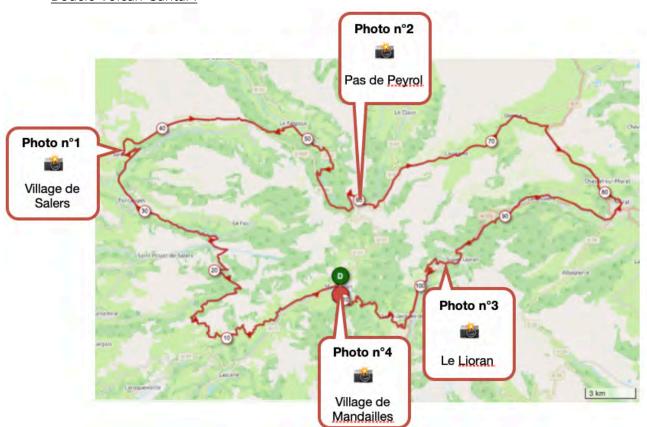
4) Les boucles et l'emplacement de chacune des photos :

# Boucle Sumène Artense :

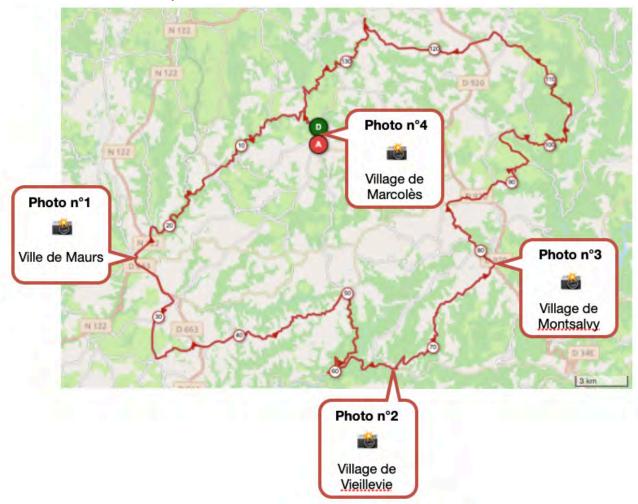
Bort-les-Orgues, Champ-sur-Tarentaine, Condat et Ydes



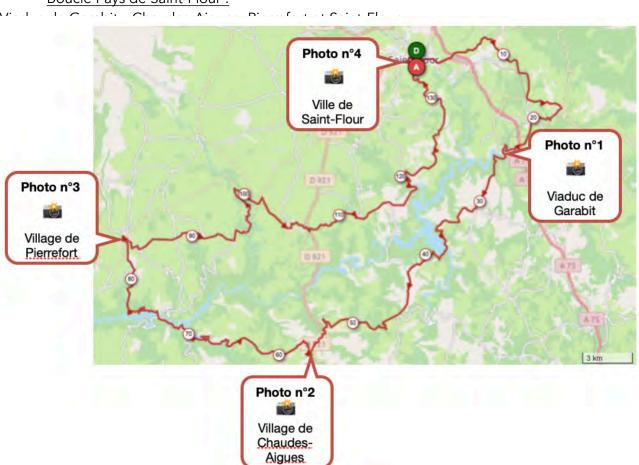
# Boucle Volcan Cantal:



<u>Boucle Châtaigneraie :</u> Maurs, Vieillevie, Montsalvy et Marcolès



# Boucle Pays de Saint-Flour :



# Article 4 - Modalités de désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les cyclotouristes qui auront rempli les conditions de participation précitées. 30 gagnants seront tirés au sort par Cantal Destination.

#### Article 5 – Lot

Le lot est strictement personnel et n'est pas cessible. Ils ne pourront pas donner lieu, de la part des gagnants, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de perte ou de vol. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur lot, ils n'auraient droit à aucune compensation, et Cantal Destination se réserve alors le droit d'attribuer le lot à un gagnant suppléant.

Le lot comprend, une journée avec Romain Bardet et le déjeuner sur le parcours.

Le lot ne comprend pas, les frais de transport ni les frais d'hébergement.

#### Article 6 - Information des gagnants

Les gagnants seront informés dans un message publié sur Facebook et/ou par message privé sur Facebook (par le compte privé "CM Cantal Destination") et/ou par réponse mail et recevront à cette occasion toutes les informations pratiques quant aux modalités de récupération et d'utilisation de leur lot.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans le délai indiqué dans le message d'information susvisé pour récupérer son lot sera réputé renoncer à celui-ci et le lot pourra être attribué à un gagnant suppléant (voir article 5 ci-dessus) ou non remis en jeu au choix discrétionnaire de Cantal Destination.

#### Article 7 - Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d'identité frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination du participant.

Cantal Destination ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'usurpation d'identité ou de tout autre acte de tromperie de l'un des participants sur son identité.

#### Article 8 – Responsabilité

Cantal Destination ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à Cantal Destination qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu concours RBX. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet et des réseaux sociaux, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Cantal Destination se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu concours RBX si les circonstances l'exigent (notamment si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à Cantal Destination). Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

Cantal Destination décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents corporels qui pourraient arriver aux gagnants pendant la sortie vélo avec Romain Bardet.

## Article 9 – Application du règlement

La participation au jeu concours RBX implique l'acceptation entière et sans réserve de ce règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Le déroulement du jeu et l'interprétation du règlement sont soumis au droit français.

Toute fraude ou non-respect du règlement pourra donner lieu à l'exclusion des jeux de son auteur, Cantal Destination se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.